

## TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS RÉSIDANT HORS DU BOURG

Depuis la rentrée, la commission voirie, transport et mobilité de la municipalité a mis en place **un service de ramassage scolaire à destination des enfants habitant hors du bourg.**

La gestion déléguée de cette compétence se traduit par le versement d'une dotation par la Communauté d'agglomération de Laval à la Commune.

Une quinzaine d'enfants utilise ce service. **Pour leur sécurité, la mairie a fourni à chaque enfant un gilet jaune.**



Le transport est assuré par Marielle et son équipe, de **la société ACM Taxi de Montjean-Cossé-le-Vivien.** Parents et enfants sont ravis de ce nouveau service.



## L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

En cette nouvelle année 2020/2021, la Directrice de l'école de l'Oudon et enseignante de la classe de maternelle, Mme Fourmont Céline, est accompagnée par deux nouveaux enseignants :

- Mr Fred Orgé, remplaçant de Mme Léa Leduc, assurera la classe de cycle 3 jusqu'au mois de juin,
- Mr Adrien Jeusset, remplaçant de Mme Anaïs Neveu, assurera la classe de cycle 2 jusqu'au mois de mars.

Cette année, **les enseignants vont axer leur travail sur la musique** avec l'aide d'un d'artiste de l'école de musique (Musicien intervenant en milieu scolaire).

Les 3 classes vont travailler avec les structures Baschet. Une pédagogie musicale d'éveil-créativité misant sur l'expression spontanée et la créativité de l'enfant, sur l'ouverture aux différentes cultures musicales ainsi que sur l'interdisciplinarité artistique.

Nous les remercions pour leur investissement auprès des enfants de l'école de l'Oudon. L'équipe de l'école de l'Oudon vous souhaite à vous et à vos enfants une très bonne année scolaire !

## LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 N'EST PAS FINIE

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures pour réduire au minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau confinement national a pris effet le 30 octobre et ce, jusqu'au 1er décembre à minima.

Vous pouvez trouver les informations à jour sur la situation sanitaire sur :

- > le site de la préfecture de la Mayenne
- > le site du Gouvernement
- > en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24/24h)

**CAMPAGNE DE DÉPISTAGE COVID-19 en Mayenne**

POUR TOUT SAVOIR SUR LES LIEUX DE DÉPISTAGE  
Rendez-vous  
WWW.PAYS-DE-LA-LOIRE.ARS.SANTE.FR

Pour vous protéger et protéger vos proches, faites le test !

**PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES**



## LAVAL AGGLO ACTIVATEUR DE LIENS

Comme vous le savez, depuis le 1er Janvier 2019 la Communauté de communes du Pays de Loiron a fusionné avec l'agglomération Lavalloise pour ne former qu'un seul et même EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

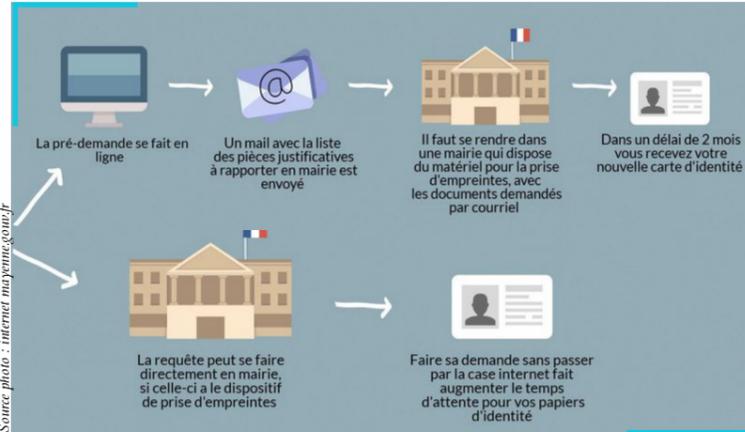
Par le passé, ce projet de fusion a pu être source d'inquiétudes et de discordes entre et dans les différentes communes, tant celles du pays de Laval que celles du pays de Loiron. Mais aujourd'hui, de Beaulieu-sur-Oudon à Montflours en passant par Bourgon et Châlons-du-Maine, **notre agglomération peut être fière de compter sur la force de ses 34 communes et ses plus de 100 000 habitants.**

L'Agglomération intervient pour chacun et dans l'intérêt de tous dans de nombreux domaines (sport, culture, habitat, transport, eau et assainissement, cadre de vie...). Avec le renouvellement récent de l'ensemble des conseils municipaux, c'est aussi la gouvernance de cette grande institution qu'il a fallu réécrire. En tant que Maire de notre commune, je participe mensuellement aux différents conseils et bureaux communautaires. La volonté de Florian Bercault, Président de Laval Agglo, est de **démocratiser cette institution et de créer du lien entre les communes et entre les habitants.**

Avec l'ensemble des élus, nous aurons à cœur d'écrire dans les prochaines semaines le nouveau projet de territoire pour les 6 prochaines années. Ce projet, nous le voulons tourné en faveur de l'ensemble des habitants, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Anthony Roullier, Maire de Beaulieu-sur-Oudon

## COMMENT FAIRE REFAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ OU SON PASSEPORT ?



Pour obtenir une carte nationale d'identité ou un passeport, il faut se rendre **dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil** : Bonchamp-lès-Laval, Changé, Château-Gontier, Craon, Ernée, Evron, Gorrion, Lassay-les-Châteaux, Laval, Mayenne, Meslay du Maine, Pré-en-Pail, Saint-Berthevin et Villaines-la-Juhel.

Il est possible de réaliser une pré-commande sur internet, même en cas de perte ou de vol (<https://ants.gouv.fr>). Un formulaire en ligne doit être rempli. Un mail de confirmation vous sera envoyé avec les éléments à rapporter en mairie. Vous devrez alors vous y rendre pour effectuer la prise d'empreintes.

Retrouvez toutes ces infos, et bien d'autres sur le site internet [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

## RECENSEMENT

Vous avez 16 ans, pensez à vous faire recenser !

Pour obtenir l'attestation de recensement, **les jeunes nés en 2004 doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire**, munis du livret de famille, de leur carte d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation des parents certifiant qu'il habite bien à leur domicile.



## URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis de construire, d'aménager... ou une déclaration préalable de travaux.

### Déclaration préalable ou permis de construire ?

Une **déclaration préalable de travaux** est suffisante pour les petits travaux de construction et rénovation.

Elle est obligatoire dès que vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison :

- aménagement extérieur avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 M2 (ex : carport, abri de jardin, dépendances),
- modification de l'aspect extérieur initial (rénovation ou changement des menuiseries, de la façade et de la toiture).

Les travaux concernés par le **permis de construire** sont :

- Toute construction nouvelle sur terrain nu.
- Toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20m2 sur un bâtiment existant. Si la construction se situe dans une zone urbaine couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce seuil de 20m2 passe à 40m2.

Afin de pouvoir instruire votre demande, merci de bien vouloir transmettre votre dossier en 5 exemplaires (2 pour le service urbanisme, 1 pour la mairie, 1 pour la préfecture, 1 qui vous sera remis lorsque celui-ci sera instruit).

Retrouvez tous les CERFA sur [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr)



## DON DU SANG



À cause de la crise sanitaire liée au Covid-19, les réserves de sang n'ont jamais été aussi basses depuis dix ans, selon un communiqué de L'Établissement français du sang, publié le 22 septembre 2020. Ce dernier invite la population à donner son sang.

Retrouvez toutes les infos et les dates de collecte en Mayenne sur la page Facebook : **Union Départementale Fédérée de la Mayenne pour le don de sang bénévole**

Pensez à prendre rendez-vous en ligne sur le site : [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

## LA BIBLIOTHÈQUE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES



Après une période compliquée, la bibliothèque a rouvert ses portes avec de nouveaux horaires, mieux adaptés à la vie scolaire.

Nous vous accueillons désormais **le mardi de 16H30 à 19H00 et le samedi de 10H00 à 12H00**, dans le respect des règles sanitaires.

Pour assurer les permanences, nous ne sommes plus que trois suite à la nomination de Mr. Anthony Roullier au poste de Maire et la perte soudaine de Mr. Stéphane Beucher.

De ce fait **nous aurions besoin de nouveaux bénévoles** : venez rejoindre l'équipe. Plus de renseignements aux horaires d'ouverture. A noter dans vos agendas la fermeture pour les vacances de Noël du mardi 22 décembre 2020 au mardi 5 janvier 2021.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à très vite. Isabelle, Angélique, Ghislaine.

## FAITES VOTRE B.A. À LA B.A : "NOUS AVONS BESOIN DE VOUS"



La Banque Alimentaire collecte, gère, et partage des denrées alimentaires (l'équivalent de 4000 repas/jour) via un réseau constitué de cinquante associations, C.C.A.S. et C.I.A.S. qui en assurent la distribution sur le Département auprès des plus démunis.

Cette chaîne de solidarité fonctionne, entre autres, grâce à notre Collecte Nationale qui se déroulera les **27 et 28 novembre prochains**. Et cette année **les besoins sont très importants**.



Vous aussi, vous pouvez y participer en donnant 2 ou 3 heures de votre temps pour assurer une présence sur les grandes surfaces de Laval.

Par avance, au nom des bénéficiaires, nous vous en remercions.

Pour ce faire nous vous invitons à nous contacter selon le canal de votre choix :

**ba530.collecte@banquealimentaire.org ou bien au 06.40.21.54.93**

**ENSEMBLE AIDONS L'HOMME À SE RESTAURER**